

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ampliation certifiée conforme
Ministère du GouvernementMinistère de la transition écologique et
solidaire
Catherine MASSOLA

Décret du - 6 FEV. 2018

portant classement, parmi les sites du département de l'Yonne,
du platane monumental de Cézy et de ses abords, sur la commune de Cézy

NOR : TREL1720308D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-15, L. 341-1 à L. 341-6, R. 123-1, R. 123-2, R. 341-4 et R. 341-5 ;

Vu les résultats de l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 31 mars 2014, qui s'est déroulée du 22 avril 2014 au 23 mai 2014 inclus, notamment l'absence de consentement d'un propriétaire ;

Vu la délibération du conseil municipal de Cézy en date du 10 avril 2014 ;

Vu l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Yonne en date du 4 septembre 2014 ;

Vu l'avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages en date du 5 novembre 2015 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Considérant que la conservation du platane monumental et de ses abords, situés sur le territoire de la commune de Cézy présente, en raison de leur caractère pittoresque, un intérêt général au sens de l'article L. 341-1 du code de l'environnement,

Décète :

Article 1^{er}

Sont classés parmi les sites du département de l'Yonne, sur le territoire de la commune de Cézy, le platane monumental de Cézy et ses abords, sur une superficie de 4 198 m², délimités comme suit, conformément à la carte au 1/25 000 et au plan cadastral au 1/500 annexés au présent décret, en allant dans le sens des aiguilles d'une montre :

Commune de Cézy

Section AI feuille 1 :

Le point de départ de la délimitation : l'angle nord-ouest de la parcelle 530 ;

- la limite nord de la parcelle 530 et son prolongement par une ligne droite fictive jusqu'à la limite ouest de la rue Jacques Coeur ;
- la limite ouest de la rue Jacques Coeur jusqu'à l'angle sud-est de la parcelle 484 ;
- la limite sud-est de la parcelle 483 pour partie ;
- la ligne droite fictive parallèle à la limite est de la parcelle 91, à une distance de 13 m de celle-ci, jusqu'à son intersection avec une ligne droite fictive dans le prolongement de la limite sud de la parcelle 524 ;
- cette ligne droite fictive jusqu'à l'angle sud-est de la parcelle 524 ;
- la limite sud de la parcelle 524 jusqu'à un point situé à 3,60 m de sa limite ouest ;
- la ligne droite fictive parallèle à la limite ouest de la parcelle 524 à 3,60 m de celle-ci, jusqu'à son intersection avec sa limite nord ;
- la ligne droite fictive depuis le point précédent jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle 526 ;
- la limite ouest de la parcelle 526 ;
- la limite nord-ouest de la parcelle 526 jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle 530 ;
- la limite ouest de la parcelle 530 jusqu'à son angle nord-ouest (point de départ).

Article 2

Le présent décret sera notifié au préfet de l'Yonne, ainsi qu'au maire de Cézy.

Article 3

Le présent décret, la carte au 1/25 000 et le plan cadastral au 1/500 annexés pourront être consultés à la préfecture de l'Yonne, ainsi qu'en mairie de Cézy¹.

1. - Préfecture de l'Yonne, 1 place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre Cedex
- Mairie de Cézy, 1, place du Général de Gaulle, 89410 Cézy

Article 4

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **- 6 FEV. 2018**

Edouard PHILIPPE

Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de la transition
écologique et solidaire,

Nicolas HULOT

393990

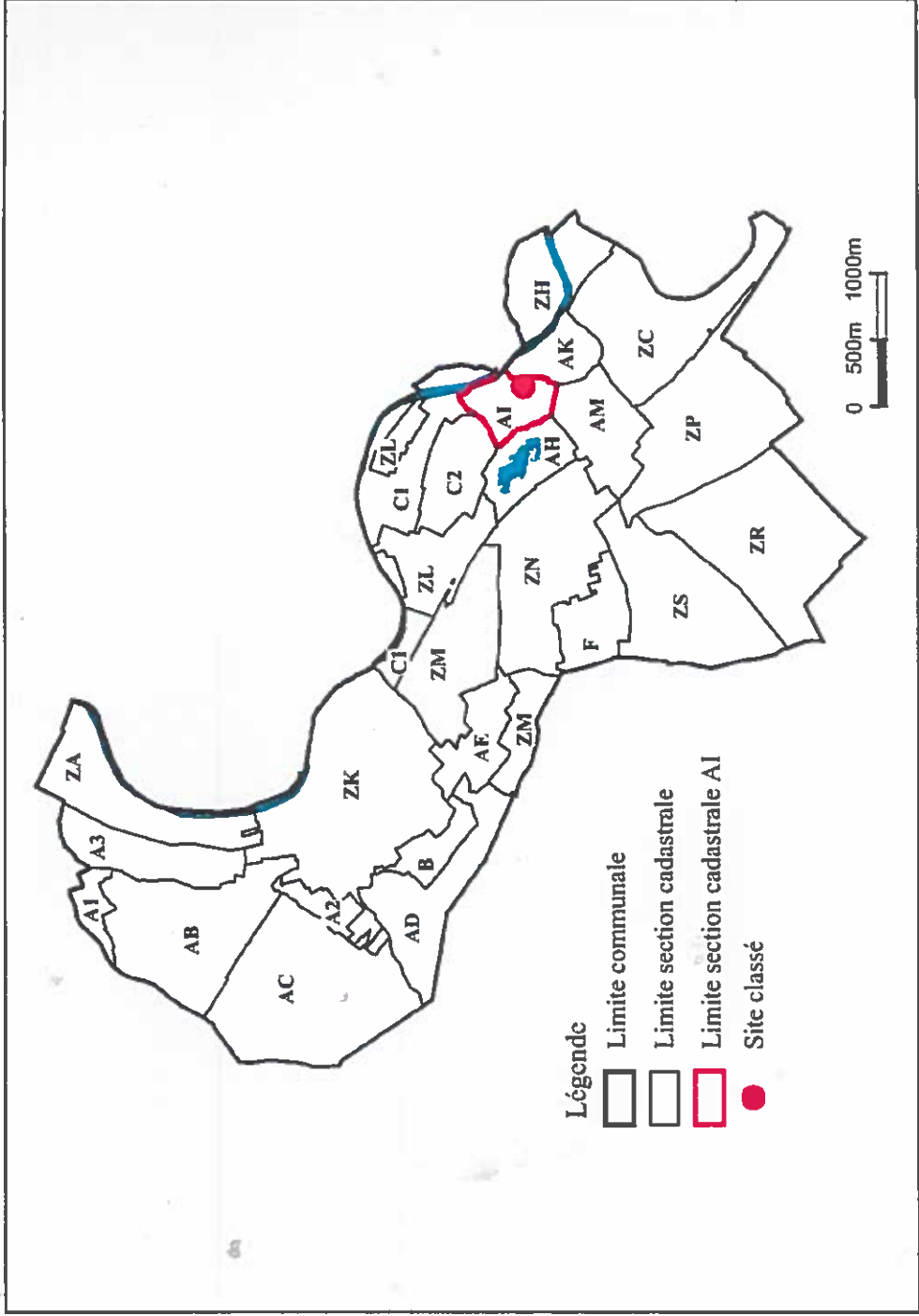


Délimitation du site classé Platane monumental de Cézy et ses abords

Commune de Cézy



Tableau d'assemblage



Légende

Limite du site classé

Flèches indiquant l'intérieur du site classé

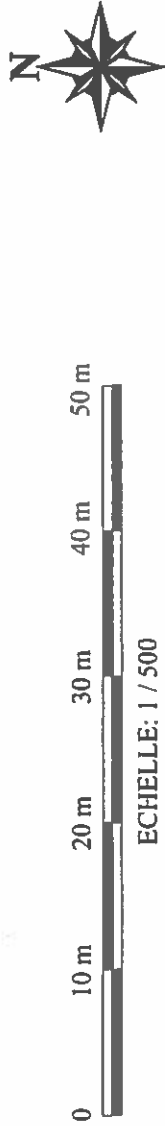
Sens de lecture de la délimitation écrite

Bati

Projection : RGF93 - Lambert93

Sources :
Fonds cartographiques : IGN®, BDTOPO®, BDPARCELLAIRE®
Données : IGN®, DREAL Bourgogne - Franche-Comté

Réalisé en septembre 2017
Par la DREAL Bourgogne - Franche-Comté



ECHELLE: 1 / 500

393990

Vu à la Section des Travaux Publics

du Conseil d'État

16 JAN. 2018

Le Rapporteur,

Point de départ

Coeur

Jacques

13 mètres

3,60 mètres

Impasse du lureau